

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 360

18 février 2010

SOMMAIRE

Alset IP S.à r.l.	17244	KPI Residential Property 19 S.à.r.l.	17267
Arbo Asset Management S.A.	17270	KPI Retail Property 34 S.à.r.l.	17268
Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l.	17279	Luxema S.à r.l.	17258
Belltrend Menorah Arazim Management	17278	Majainvest S. à r.l.	17257
Beneshare Xpress Logistics (Luxembourg) S.A.	17280	Nocarlux S.A.	17270
Berg Holding S.A.	17243	Opalysimmo S.à r.l.	17259
Berg Holding S.A.	17244	PAC-4 Europe	17240
Bolder S.A., SPF	17279	PJJF Finance S.A.	17269
CoToon Luxembourg S.à r.l.	17279	Polysuture A.G.	17269
Criali Investment S.A.	17280	Quechua Invest S.A.	17260
Eden Debtco 2 S.à r.l.	17270	REGENTS PARK (Founder) S.à r.l.	17244
Emalux S.A.	17269	Riga Capital S.A.	17241
Fineural International S.A.	17243	Sarasin Investmentfonds	17241
G.B.I. Finance S.A.	17258	SEE Car Park Managers Sarl	17234
Global-Pack S.à r.l.	17259	Simar S.A.	17242
ICREM Holding A.G.	17270	Société Nouvelle Ernzbach S.A.	17279
Immobilière WAGNER & WAGNER S.A.	17268	Standard S.A.	17258
Input Holdings Luxembourg	17278	Terra Nomis S.à r.l.	17242
Inteca S.A.	17242	Tiara S.A.	17259
KBC Life Fund Management	17280	Titien Holding S.A.	17243
KBK Development	17260	Titien Holding S.A.	17244
Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l.	17280	Uxmal S.A.	17280
		Voltaire Asset Management	17270
		VProperties (Luxembourg) S.A.	17268

SEE Car Park Managers Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 150.704.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth day of December,
Before the undersigned Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

THERE APPEARED:

Southeastern Europe Development Ltd, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands on 2 January 2007, with registration number 1375806 and registered office at Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, represented by Prune CALLOT, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which they declared to organize among themselves.

ARTICLES OF INCORPORATION**Chapter I^{er} . - Form, Name, Registered office, Object, Duration**

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SEE Car Park Managers Sàrl" which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. The Company's corporate object is to act as general partner (associé gérant commandité) of "SEE Car Park Investors SCA, SICAR" (the "SICAR"), a Luxembourg investment company in risk capital governed by Luxembourg laws and incorporated under the legal form of a partnership limited by shares (société en commandité par actions).

The Company shall carry out any activities connected with its status of general partner of the SICAR and of any other investment vehicle established under the form of partnerships limited by shares.

The Company may perform all commercial, technical and financial operations in order to facilitate the accomplishment of its purpose, and in particular may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for the amendments to the Articles.

However, the Board of Managers (as defined below in article 10 of the Articles) of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 4. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Chapter II. - Share capital - Shares

Art. 5. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares. Each share has a nominal value of one hundred Euro (€ 100.-).

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder (where there is only one shareholder) or by a decision of the general meeting of shareholders (in case of plurality of shareholders), in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Each share entitles the holder thereof to a portion of the Company's assets and profits, in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In addition, each shareholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any share without the prior written consent of the Board of Managers (as defined below).

Chapter III. - Management

Art. 10. The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers" and each member a "Manager") of at least two (2) Managers appointed by a resolution of the shareholder(s). The members of the Board of Managers need not be shareholders.

The Managers are appointed for an unlimited period of time. Each Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

Art. 11. In dealing with third parties and without prejudice to articles 10 and 12 of the Articles, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all administration and disposition acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

Art. 12. Towards third parties, the Company shall be validly bound by the joint signature of the chairman of the Board of Managers together with any other Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

Art. 13. Any Manager may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any Manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 14. The Board of Managers shall elect a chairman from among its members (the "Chairman"). The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

The meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any two Managers. In case all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. Meetings of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or such other place in Luxembourg as the Manager or the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The resolutions of the Board of Managers are validly adopted if approved by a majority of the members of the Board of Managers, present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the Board of Managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the Board of Managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by mail, fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any two Managers or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 15. Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/its shareholding.

In case of one shareholder owning all the shares, he/it assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and its decisions are recorded in writing.

Art. 16. Shareholders meetings may always be convened by any Manager or by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

The holding of general meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five. In such a case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, at least one annual general meeting must be held each year.

Whatever the number of shareholders, the balance sheet and profit and loss account shall be submitted to the shareholders for approval which also shall vote specifically as to whether discharge is to be given to the Board of Managers.

Collective decisions of shareholders are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the corporate capital adopt them. If that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's corporate capital in accordance with any provisions of the Law.

Moreover, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Chapter V. - Financial year - Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 18. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's corporate capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law and by the Articles, the Board of Managers shall propose that funds available be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the shareholders.

The Board of Managers may however decide to pay interim dividends. In such case, the general meeting of shareholders shall ratify the interim dividends and shall, upon proposal from the Board of Managers and within the limits provided by Law and the Articles decide to distribute what has not been paid as interim dividends or otherwise.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the shareholders.

Art. 21. The liquidation of the Company can only be decided if approved by a majority of the shareholders representing three-quarters of the Company's corporate capital.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 22. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the one hundred twenty five (125) shares.

All these shares have been fully paid up in cash, therefore the amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) is as now at the disposal of the Company, evidence of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about nine hundred euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as Managers for an unlimited period of time:
 - a. Victor Pisante, residing at 32 Voukourestiou Str., 106 71 Athens, Greece; and
 - b. Igor Hrzic, born on 15 December 1975 in Zagreb, Croatia, residing at Ratkajev Prolaz 7, Zagreb, Croatia.
2. The following Manager is appointed as Chairman of the Board of Managers:
Igor Hrzic, above-named.

In accordance with article 12 of the Articles, the Company shall be validly bound towards third parties, by the joint signature of the chairman of the Board of Managers together with any other Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board of Managers.

3. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix-sept décembre,

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg

A COMPARU:

South Eastern Europe Development Ltd, une société constituée en vertu du droit des Iles Vierges Britanniques le 2 janvier 2007, avec le numéro d'immatriculation 1375806 et ayant son siège social à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, représenté par Prune CALLOT, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donné sous seing privé, qui, laquelle signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être enregistré avec lui.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de constituer une société à responsabilité limitée comme suit:

STATUTS

Chapitre I^{er}. Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "SEE Car Park Managers S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

Art. 2. L'objet social de la Société est d'agir en qualité d'associé gérant commandité de "SEE car Park Investors SCA SICAR" (la "SICAR"), une société d'investissement à capital risque régie par les lois luxembourgeoises et constituée sous la forme légale d'une société en commandite par actions.

La Société accomplira toutes les activités liées à son statut d'associé gérant commandité de la SICAR et de tout autre véhicule d'investissements établi sous forme de partenariats limités par des actions.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social, et en particulier, peut effectuer des emprunts sous toute forme et émettre sous seing privé des obligations, créances ou instruments de dette similaires.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Toutefois, le Conseil de Gérance (tel que défini ci-après à l'article 10 des Statuts) est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la Ville de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de cent Euros (EUR 100.-).

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par décision de l'associé unique (lorsqu'il n'y a qu'un seul associé) ou par décision de l'assemblée générale des associés (en cas de pluralité des associés), conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une portion des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directement du nombre de parts sociales existantes.

Art. 8. Envers la Société, les associés sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Art. 9. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

De plus, chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts sociales qu'il détient sans le consentement préalable et écrit du Conseil de Gérance (ainsi que défini ci-dessous).

Chapitre III. - Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance" et chacun de ses membres un "Gérant"), composé au minimum de deux (2) membres nommés par une résolution des associés. Les membres du Conseil de Gérance ne sont pas obligatoirement associés.

Les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Chaque Gérant peut être révoqué avec ou sans raison par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers et sans préjudice des articles 10 et 12 de ces Statuts, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes d'administration et de disposition et toutes opérations conformes à l'objet social de la Société.

Les compétences non expressément réservées par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature conjointe du président du Conseil de Gérance et de tout autre Gérant ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Art. 13. Tout Gérant peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

Tout Gérant déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces mandataires, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Le Conseil de Gérance élira un président parmi ses membres (le "Président"). Le premier Président peut être choisi lors de la première assemblée générale des associés. Si le Président est incapable d'être présent, il sera remplacé par un Gérant élu à cet effet parmi les Gérants présent à la réunion.

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou de deux Gérants. Dans le cas où les Gérants sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer à toutes les formalités de convocation. Les réunions du Conseil de Gérance seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que déterminé par le Gérant ou le Conseil de Gérance.

Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant, par écrit ou par télégramme ou fax ou e-mail ou lettre un autre Gérant comme son mandataire. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

Les résolutions du Conseil de Gérance sont valables si elles sont approuvées par une majorité des membres du Conseil de Gérance, présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants à la réunion en utilisant ou non ce type de technologie et chaque participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions écrites du Conseil de Gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par tous les membres du Conseil de Gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil de Gérance tenue physiquement.

Les votes pourront également être exprimés par lettre, fax, e-mail, télégramme, télex ou téléphone, et dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion. Les extraits seront certifiés par tout Gérant ou par toute personne nommée par deux Gérants ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 15. Tout associé peut prendre part aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital social.

En cas d'associé unique, celui-ci exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés et ses décisions sont établies par écrit.

Art. 16. Des assemblées générales pourront toujours être convoquées par tout Gérant ou par les associés représentant plus de la moitié du capital de la Société.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à adopter expressément formulées et émettra son vote par écrit.

S'il y a plus de vingt-cinq associés, il devra être tenu au moins une assemblée générale chaque année.

Quelque soit le nombre d'associés, le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'approbation des associés qui se prononceront aussi par un vote spécial sur la décharge à donner au Conseil de Gérance.

Les décisions collectives des associés ne sont valablement prises que pour autant que les associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Si ce seuil n'est pas atteint lors de la première réunion ou consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément à toute disposition de la Loi.

Par ailleurs, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des associés ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Chapitre V. - Année sociale - Bilan

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. A la fin de chaque année sociale, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comportant l'indication de l'actif et du passif de la Société.

Chaque associé peut consulter cet inventaire et le bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Les profits de l'exercice social repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période. Un montant équivalent à cinq pourcent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué à la réserve légale jusqu'à ce que ce montant de la réserve légale atteigne dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société dans le respect de la Loi et des Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de Gérance peut cependant décider de distribuer des dividendes intérimaires. Dans un tel cas, l'assemblée générale des associés ratifiera les acomptes sur dividendes et décidera, sur proposition du Conseil de Gérance et dans les limites fixées par la Loi et les Statuts, de distribuer ce qui n'a pas encore été payé comme acomptes sur dividendes ou autre.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'un de ses associés.

Art. 21. La liquidation de la Société n'est possible que si elle est approuvée par la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social de la Société.

La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 22. Il est fait référence aux prescriptions de la Loi pour toutes les matières non-traitées explicitement dans ces Statuts.

17240

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Subscription - Payment

Les Statuts ayant été établis, la parties mentionnée ci-dessus a souscrit aux cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société.

Toutes ces parts sociales sont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Estimation des coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ neuf cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont désignées comme Gérants pour une période indéterminée:

- a) Victor Pisante, résidant à 32 Voukourestiou Str., 106 71 Athènes, Grèce; et
- b) Igor Hrzic, né le 15 décembre 1975 à Zagreb, Coratie, résidant à Ratkajev Prolaz 7, Zagreb, Croatie.

2. La Gérant suivant est nommée président du Conseil de Gérance:

Igor Hrzic, pré-nommé.

Conformément à l'article 12 des Statuts, la Société sera valablement liée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du président du Conseil de Gérance et de tout autre gérant ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été donné par le Conseil de Gérance.

3. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte allemand, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Callot, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2009. LAC/2009/56037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme.

Référence de publication: 2010015034/355.

(100008951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

PAC-4 Europe, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 90.474.

Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée PAC-4 Europe, R.C.S. Luxembourg B 90.474.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010016692/13.

(100010829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 40.633.

—
EXTRAIT

Les actionnaires de la Société ont pris en date du 11 décembre 2009, les décisions suivantes:

Les actionnaires décident d'accepter la démission, en date du 30 octobre 2009, de:

- Monsieur Jürg Peng, dont l'adresse personnelle est au Holeeweg 14a, CH-4123 Allschwill, en tant qu'administrateur de la Société.

Les actionnaires décident de ratifier la cooptation en date du 18 août 2009, en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période déterminée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2010, de:

- Madame Annemarie Arens, dont l'adresse professionnelle est au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

Les actionnaires décident d'élire, avec effet immédiat, en tant que nouvel administrateur de la Société pour une période déterminée prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2010:

- Madame Francine Keiser, dont l'adresse professionnelle est Avenue John F. Kennedy 35, L-1855 Luxembourg, Luxembourg,

- Monsieur Volker Sachs, dont l'adresse professionnelle est au Bonifatiusstrasse 19, D-63579 Freigericht, Deutschland
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SARASIN INVESTMENTFONDS

Société d'investissement à capital variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Sonia Miloche / Gérard Pirsch

Assistant principal / Attaché

Référence de publication: 2010016247/29.

(100009887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Riga Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.469.

—
Il résulte de la décision du conseil d'administration tenue au siège social en date du 14 juillet 2009, de la société RIGA CAPITAL S.A. que les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

Election du nouveau représentant permanent de la société Manacor (Luxembourg) S.A. suivant:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, au Luxembourg.

Election du nouveau représentant permanent de la société Mutua (Luxembourg) S.A. suivant:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à s'Gravenhage, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, au Luxembourg.

Election du nouveau représentant permanent de la société Fides (Luxembourg) S.A. suivant:

Monsieur Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas, et ayant pour adresse le 46A J.F Kennedy, 1855 Luxembourg, au Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2010016261/22.

(100009435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Terra Nomis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 145, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 110.429.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2009

L'associé unique prend acte de la cession de parts intervenue le 10 décembre 2009 entre Madame Christene SIMON et lui-même, pour 100 parts sociales de la société TERRA NOMIS S. à r.l.

Suite à cette cession, la nouvelle répartition du capital social est la suivante: FLETCHER INVESTMENT S.A. détient 100 parts sociales, soit la totalité du capital social.

L'associé unique

FLETCHER INVESTMENT S.A.

Norbert MEISCH

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010016252/17.

(100010081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Inteca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 66.591.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 11 janvier 2010

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de INTECA SA ("la société"), il a été décidé comme suit:

1. D'accepter la démission de M. Doeke van der Molen en tant qu'Administrateur de la Société avec effet immédiat;
2. De nommer Mme Christelle Ferry, avec adresse professionnelle au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme Administrateur de la Société avec effet immédiat, son mandat expirant lors de l'Assemblée Annuelle devant se tenir en 2013.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010016260/17.

(100010152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Simar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 71.726.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires en date du 21 janvier 2010:

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2016, à savoir:

Administrateurs

Hermanus Roelof Willem Troskie, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Cornelia Ritter, 36, Staedtle, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein

Rory Charles Kerr, 16, Windsor Place, Dublin 2, Irlande

Commissaire aux comptes

Fiduciaire Nationale S.à r.l., 2, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010016617/21.

(100010948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Fineural International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 104.959.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 2009, le mandat du commissaire aux comptes GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. a été renouvelé pour une durée de un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2010.

Par décision du Conseil d'administration du 29 décembre 2009, LANNAGE S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63130, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FINEURAL INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Monsieur Jean BODONI, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg, KOFFOUR S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-86086, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FINEURAL INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Monsieur Guy BAUMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg et VALON S.A., société anonyme, R.C.S. Luxembourg B-63143, 283, route d'Arlon, L - 1150 Luxembourg, a désigné comme représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour son compte au conseil d'administration de la société FINEURAL INTERNATIONAL S.A., société anonyme: Monsieur Guy KETTMANN, 180, rue des Aubépines, L - 1145 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 DEC. 2009.

Pour FINEURAL INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Catherine Day-Royemans / Liette Heck

Vice-Président / -

Référence de publication: 2010016618/28.

(100010463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Berg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.647.

Nous avons l'honneur de vous informer de notre désir de nous démettre de nos fonctions de Commissaire de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16/11/2009.

AUDIEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2010016622/12.

(100010297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Titien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 61.011.

Nous avons l'honneur de vous informer de notre désir de nous démettre de nos fonctions de Commissaire de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16/11/2009.

AUDIEX S.A.

Signature

Référence de publication: 2010016626/12.

(100010308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Berg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 97.647.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 16/11/2009.

Thierry FLEMING.

Référence de publication: 2010016625/10.

(100010306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Titien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 61.011.

J'ai l'honneur de vous informer que je désire me démettre, avec effet immédiat, de mes fonctions d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 16/11/2009.

Guy HORNICK.

Référence de publication: 2010016628/10.

(100010318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Alset IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.511.

1. Suite à la cession de parts intervenue en date du 19 janvier 2010 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et José Ignacio GALINDO les 1,250,000 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- José Ignacio GALINDO résidant au Montevideo 1947, Dp 17-C, 1021 Buenos Aires, Argentina détient 1,250,000 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0.01 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alset IP S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010016632/17.

(100010440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

REGENTS PARK (Founder) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 150.687.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth of December.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CAPITAL & INCOME TRUST S.à r.l., R.C.S. Luxembourg Number B147151, with registered office in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

here represented by Mr. Steve Kieffer, companies' director, having his professional address at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 29, 2009.

The proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party has requested the notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée, which they wish to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Name - Duration - Purpose - Registered office

Art. 1. Name. There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name of "REGENTS PARK (Founder) S.à r.l." (the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration. It may be dissolved at any time and without cause by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2 The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.3 The Company may carry out all transactions, which directly or indirectly serve its purpose. Within such purpose, the Company may especially:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;

- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and

- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.

Art. 4. Registered office.

4.1 The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the Company's registered office may be transferred by a resolution of the board of managers.

4.3 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.4 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

B. Share capital - Shares - Register of shareholders - Ownership and Transfer of shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-), consisting of four hundred and ninety-six (496) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

5.2 Under the terms and conditions provided by law, the Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same par value.

6.2 The Company may have one or several shareholders, with a maximum number of forty (40), unless otherwise provided by law.

6.3 A shareholder's right in the Company's assets and profits shall be proportional to the number of shares held by him/her/it in the Company's share capital.

6.4 The death, legal incapacity, dissolution, bankruptcy or any other similar event regarding the sole shareholder, as the case may be, or any other shareholder shall not cause the Company's dissolution.

6.5 The Company may repurchase or redeem its own shares under the condition that the repurchased or redeemed shares be immediately cancelled and the share capital reduced accordingly.

6.6 The Company's shares are in registered form.

Art. 7. Register of shareholders.

7.1 A register of shareholder(s) will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholder(s) will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

7.2 Each shareholder will notify the Company by registered letter his/her/its address and any change thereof. The Company may rely on the last address of a shareholder received by it.

Art. 8. Ownership and transfer of shares.

8.1 Proof of ownership of shares may be established through the recording of a shareholder in the register of shareholder(s). Certificates of the recordings in the register of shareholder(s) will be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they must designate a single person to be considered as the sole owner of that share in relation to the Company. The Company is entitled to suspend the exercise of all rights attached to a share held by several owners until one owner has been designated.

8.3 The Company's shares are freely transferable among existing shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders, including the transferor, representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least. Unless otherwise provided by law, the shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the voting rights of the surviving shareholders at least.

8.4 Any transfer of shares will need to be documented through a transfer agreement in writing under private seal or in notarised form, as the case may be, and such transfer will become effective towards the Company and third parties upon notification of the transfer to or upon the acceptance of the transfer by the Company, following which any member of the board of managers may record the transfer in the register of shareholder(s).

8.5 The Company, through any of its managers, may also accept and enter into the register of shareholder(s) any transfer referred to in any correspondence or in any other document which establishes the transferor's and the transferee's consent.

C. General meeting of shareholders

Art. 9. Powers of the general meeting of shareholders.

9.1 The Shareholder exercises its/their collective rights in the general meeting of shareholder, which constitutes one of the Company's corporate bodies.

9.2 If the Company has only one shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders. In such case and to the extent applicable and where the term "sole shareholder" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "general meeting of shareholders" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole shareholder".

9.3 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.

9.4 In case of plurality of shareholders and if the number of shareholders does not exceed twenty-five (25), instead of holding general meetings of shareholders, the shareholders may also vote by resolution in writing, subject to the terms and conditions of the law. To the extent applicable, the provisions of these articles of association regarding general meetings of shareholders shall apply with respect to such vote by resolution in writing.

Art. 10. Convening general meetings of shareholders.

10.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of managers, by the statutory auditor(s), if any, or by shareholders representing in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital, as the case may be, to be held at such place and on such date as specified in the notice of such meeting.

10.2 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting must be held in the municipality where the Company's registered office is located or at such other place as may be specified in the notice of such meeting. The annual general meeting of shareholders must be convened within a period of six (6) months from closing the Company's accounts.

10.3 The convening notice for any general meeting of shareholders must contain the agenda of the meeting, the place, date and time of the meeting, and such notice is to be sent to each shareholder by registered letter at least eight (8) days prior to the date scheduled for the meeting.

10.4 If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

Art. 11. Conduct of general meetings of shareholders - Vote by resolution in writing.

11.1 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, each of whom shall be appointed by the general meeting of shareholders and who need neither be shareholders, nor members of the board of managers. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

11.2 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

11.3 Quorum and vote.

11.3.1 Each share entitles to one (1) vote.

11.3.2 Unless otherwise provided by law or by these articles of association, resolutions of the shareholders are validly passed when adopted by shareholders representing more than fifty per cent (50%) of the Company's share capital on first call. If such majority has not been reached on first call, the shareholders shall be convened or consulted for a second time. On second call, the resolutions will be validly adopted with a majority of votes validly cast, regardless of the portion of capital represented.

11.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, shareholder or not, as his/her/its proxy in writing by a signed document transmitted by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such appointment being sufficient proof thereof. One person may represent several or even all shareholders.

11.5 Any shareholder who participates in a general meeting of shareholders by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such shareholder's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority.

11.6 Each shareholder may vote at a general meeting of shareholders through a signed voting form sent by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposals submitted to the resolution of the meeting as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of or against the proposed resolution or to abstain from voting thereon by marking with a cross the appropriate box. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting of shareholders which they relate to.

11.7 The board of managers may determine all other conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Amendment of the articles of association. Subject to the terms and conditions provided by law, these articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted by a (i) majority of shareholders (ii) representing in the aggregate seventy-five per cent (75%) of the share capital at least.

Art. 13. Minutes of general meetings of shareholders.

13.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder who requests to do so.

13.2 The sole shareholder, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

13.3 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified conforming to the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

D. Management

Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable

and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager".

14.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfill the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by these articles of association to the shareholder (s).

14.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

14.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 15. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 16. Election and Removal of managers and Term of the office.

16.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

16.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

16.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 17. Convening meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

17.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 18. Conduct of meetings of the board of managers.

18.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

18.2 Quorum.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least half of its members including one (1) class A manager and one (1) class B manager are present or represented at a meeting of the board of managers.

18.3 Vote.

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager. The chairman shall not have a casting vote.

18.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

18.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

18.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

18.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 18.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 19. Minutes of meetings of the board of managers.

19.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

19.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

19.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 20. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of one (1) class A manager and one (1) class B manager or (ii) by the joint signatures or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by one (1) class A manager and one (1) class B manager. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

E. Supervision

Art. 21. Statutory auditor(s) - Independent auditor(s).

21.1 In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, its operations shall be supervised by one or several statutory auditors, who may be shareholders or not.

21.2 The general meeting of shareholders shall determine the number of statutory auditors, shall appoint them and shall fix their remuneration and term of the office. A former or current statutory auditor may be reappointed by the general meeting of shareholders.

21.3 Any statutory auditor may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders.

21.4 The statutory auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

21.5 The statutory auditors may be assisted by an expert in order to verify the Company's books and accounts. Such expert must be approved by the Company.

21.6 In case of plurality of statutory auditors, they will form a board of statutory auditors, which must choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a statutory auditor. Regarding the convening and conduct of meetings of the board of statutory auditors the rules provided in these articles of association relating to the convening and conduct of meetings of the board of managers shall apply.

21.7 If the Company exceeds two (2) of the three (3) criteria provided for in the first paragraph of article 35 of the law of 19 December 2002 regarding the Trade and Companies Register and the accounting and annual accounts of undertakings for the period of time as provided in article 36 of the same law, the statutory auditors will be replaced by one or several independent auditors, chosen among the members of the Institut des réviseurs d'entreprises, to be appointed by the general meeting of shareholders, which determines the duration of his/her/their office.

F. Financial year - Profits - Interim dividends

Art. 22. Financial year. The Company's financial year shall begin on the first of July of each year and shall terminate on the thirtieth of June of the following year.

Art. 23. Profits.

23.1 From the Company's annual net profits five per cent (5%) at least shall be allocated to the Company's legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of the Company's reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

23.2 Sums contributed to the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve, if the contributing shareholder agrees with such allocation.

23.3 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

23.4 Under the terms and conditions provided by law and upon recommendation of the board of managers or by the sole manager, the general meeting of shareholders will determine how the remainder of the Company's annual net profits will be used in accordance with the law and these articles of association.

Art. 24. Interim dividends - Share premium.

24.1 The board of managers or the general meeting of shareholders may proceed to the payment of interim dividends, under the reservation that (i) interim accounts have been drawn-up showing that sufficient funds are available, (ii) the amount to be distributed does not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of these articles of association and (iii) the Company's auditor, if any, has stated in his/her report to the board of managers that the first two conditions have been satisfied.

24.2 The share premium, if any, may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the shareholder(s) or of the manager(s), subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. In the event of the Company's dissolution, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, individuals or legal entities, appointed by the general meeting of shareholders resolving on the Company's dissolution which shall determine the liquidators'/liquidator's powers and remuneration.

H. Governing law

Art. 26. Governing law. These articles of association shall be construed and interpreted under and shall be governed by Luxembourg law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended."

Transitional provisions

1) The Company's first financial year shall begin on the date of the Company's incorporation and shall end on the thirtieth of June 2010.

2) Interim dividends may also be made during the Company's first financial year.

Subscription and Payment

All the four hundred and ninety-six (496) shares have been subscribed by CAPITAL & INCOME TRUST S.a r.l. , prenamed.

All the shares have been entirely paid-in in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euro (EUR 12,400.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated to be one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

General meeting of shareholders

The incorporating shareholders, representing the Company's entire share capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to a general meeting of shareholders. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting of shareholders has passed the following resolutions.

1. The number of members of the board of managers is fixed at five (5).

2. The following persons are appointed as class A managers of the Company:

a) Mr. John Baroll Brown, companies' director, born on 11 September 1951 in Ebbw Vale, Great Britain, having his private address at Pembroke House, 1 Northshore Terrace, Ocean Club Estates, Paradise Island, New Providence, Nassau, Bahamas; and

b) Mr. Martin Roberts, companies' director, born on 13 June 1963 in Nottingham, Great Britain, having his private address at Widbrook House, Sutton Road, Cookham, Berkshire, SL6 9 RD, Great Britain;

The following persons are appointed as class B managers of the Company:

a) Mr. Maximilien Galowich, companies' director, born on 30 July 1965 in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr. Steve Kieffer, companies' director, born on 26 April 1973 in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

c) Mr. Jean-Paul Frank, companies' director, born on 12 November 1969 in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, having his professional address at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The term of the office of the members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders/sole shareholder shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2009 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders/sole shareholder may determine.

4. The address of the Company's registered office is set at 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le trente décembre.

Par-devant le soussigné Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CAPITAL & INCOME TRUST S.à r.l. , R.C.S. Luxembourg Numéro B 147 151, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

ici représentée par Monsieur Steve Kieffer, gérant, ayant son adresse professionnelle à 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand -Duché of Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 décembre 2009.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante a requis le notaire soussigné de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont les statuts seront comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom. Il existe entre la propriétaire actuelle des parts sociales et/ou toute personne qui sera un associé dans le futur, une société dans la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "REGENTS PARK (Founder) S.à r.l." (la "Société").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 3. Objet.

3.1 La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2 La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.3 La société peut réaliser toutes les transactions qui serviront directement ou indirectement son objet. Dans le cadre de son objet la Société peut notamment:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil de gérance.

4.3 Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.4 Il peut être créé, par une décision du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Parts sociales - Registre des associés - Propriété et Transfert des parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 La Société a un capital social de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400.-) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

5.2 Aux conditions et termes prévus par la loi, le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, étant précisé que le nombre des associés est limité à quarante (40), sauf disposition contraire de la loi.

6.3 Le droit d'un associé dans les actifs et les bénéfices de la Société est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient dans le capital social de la Société.

6.4 Le décès, l'incapacité, la dissolution, la faillite ou tout autre événement similaire concernant tout associé ou l'associé unique, le cas échéant, n'entraînera pas la dissolution de la Société.

6.5 La Société pourra racheter ou retirer ses propres parts sociales, sous réserve d'une annulation immédiate des parts sociales rachetées ou retirées et d'une réduction du capital social correspondante.

6.6 Les parts sociales de la Société sont émises sous forme nominative.

Art. 7. Registre des associés.

7.1 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société et pourra y être consulté par tout associé de la Société. Ce registre contiendra en particulier le nom de chaque associé, son domicile ou son siège social ou son siège principal, le nombre de parts sociales détenues par tel associé, tout transfert de parts sociales, la date de la notification ou de l'acceptation par la Société de ce transfert conformément aux présents statuts ainsi que toutes garanties accordées sur des parts sociales.

7.2 Chaque associé notifiera son adresse à la Société par lettre recommandée, ainsi que tout changement d'adresse ultérieur. La Société peut considérer comme exacte la dernière adresse de l'associé qu'elle a reçue.

Art. 8. Propriété et Transfert de parts sociales.

8.1 La preuve du titre de propriété concernant des parts sociales peut être apportée par l'enregistrement d'un associé dans le registre des associés. Des certificats de ces enregistrements pourront être émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, selon le cas, sur requête et aux frais de l'associé en question.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Si une part sociale est détenue par plus d'une personne, ces personnes doivent désigner un mandataire unique qui sera considéré comme le seul propriétaire de la part sociale à l'égard de la Société. Celle-ci a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle part sociale jusqu'à ce qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique.

8.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par les associés, y compris le cédant, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. Sauf stipulation contraire par la loi, en cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné par les associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) des droits de vote des associés survivants.

8.4 Toute cession de part social doit être documentée par un contrat de cession écrite sous seing privé ou sous forme authentique, le cas échéant, et ce transfert sera opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à la Société ou par l'acceptation de la cession par la Société, suite auxquelles tout gérant peut enregistrer la cession.

8.5 La Société, par l'intermédiaire de n'importe lequel de ses gérants, peut aussi accepter et entrer dans le registre des associés toute cession à laquelle toute correspondance ou tout autre document fait référence et établit les consentements du cédant et du cessionnaire.

C. Assemblée générale des associés

Art. 9. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés.

9.1 Les associés de la Société exercent leurs droits collectifs dans l'assemblée générale des associés, qui constitue un des organes de la Société.

9.2 Si la Société ne possède qu'un seul associé, cet associé exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés. Dans ce cas et lorsque le terme "associé unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence à "l'assemblée générale des associés" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence à "l'associé unique".

9.3 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la loi et par les présents statuts.

9.4 En cas de pluralité d'associés et si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les associés peuvent, au lieu de tenir une assemblée générale d'associés, voter par résolution écrite, aux termes et conditions prévus par la loi. Le cas échéant, les dispositions des présents statuts concernant les assemblées générales des associés s'appliqueront au vote par résolution écrite.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale des associés.

10.1 L'assemblée générale des associés de la Société peut à tout moment être convoquée par le conseil de gérance, par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, ou par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, pour être tenue au lieu et date précisés dans l'avis de convocation.

10.2 Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue dans la commune où le siège social de la Société est situé ou dans un autre lieu tel que spécifié dans l'avis de convocation à cette assemblée. L'assemblée générale annuelle des associés doit être convoquée dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture des comptes de la Société.

10.3 L'avis de convocation à toute assemblée générale des associés doit contenir l'ordre du jour, le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, et cet avis doit être envoyé à chaque associé par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant la date prévue de l'assemblée.

10.4 Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut être tenue sans convocation préalable.

Art. 11. Conduite de l'assemblée générale des associés - Vote par résolution écrite.

11.1 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à toute assemblée générale des associés, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, chacun étant désigné par l'assemblée générale des associés, sans qu'il soit nécessaire qu'ils soient associés ou membres du conseil de gérance. Le bureau de l'assemblée s'assure spécialement que l'assemblée soit tenue conformément aux règles applicables et, en particulier, en accord avec celles relatives à la convocation, aux exigences de majorité, au décompte des votes et à la représentation des associés.

11.2 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale des associés.

11.3.1 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.3.2 Sauf exigence contraire dans la loi ou dans les présents statuts, les résolutions des associés sont valablement prises si elles ont été adoptées par les associés représentant au premier vote plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si cette majorité n'a pas été obtenue au premier vote, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois. Au deuxième vote, les résolutions seront valablement adoptées avec une majorité de voix valablement exprimées, quelle que soit la portion du capital présent ou représenté.

11.4 Un associé peut agir à toute assemblée générale des associés en désignant une autre personne, associé ou non, comme son mandataire, par procuration écrite et signée, transmise par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication, une copie de cette procuration étant suffisante pour la prouver. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les associés.

11.5 Tout associé qui prend part à une assemblée générale des associés par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à l'assemblée s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à l'assemblée, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

11.6 Chaque associé peut voter à l'aide d'un bulletin de vote signé en l'envoyant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les associés ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui leur auront été procurés par la Société et qui devront indiquer au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les propositions soumises au vote de l'assemblée, ainsi que pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'associé de voter en faveur ou contre la proposition, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumises au vote, en cochant la case appropriée. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des associés à laquelle ils se réfèrent.

11.7 Le conseil de gérance peut déterminer toutes les autres conditions à remplir par les associés pour pouvoir prendre part à toute assemblée générale des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Sous réserve des termes et conditions prévus par la loi, les présents statuts peuvent être modifiés par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée par (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 13. Procès-verbaux des assemblées générales des associés.

13.1 Le bureau de toute assemblée générale des associés rédige le procès-verbal de l'assemblée, qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout associé qui en fait la demande.

13.2 De même, l'associé unique, le cas échéant, rédige et signe un procès-verbal de ses décisions.

13.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers, doivent être certifiés conformes à l'original par le notaire ayant la garde de l'acte authentique, dans le cas où l'assemblée a été inscrite dans un acte notarié, ou signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

D. Gestion

Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

14.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

14.3 La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

14.4 La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 15. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 16. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

16.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

16.2 Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

16.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 17. Convocation des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

17.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 18. Conduite des réunions du conseil de gérance.

18.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

18.2 Quorum.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la moitié de ses membres y inclus un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

18.3 Vote.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance, y inclus un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

18.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

18.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

18.6 Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

18.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 18.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 19. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

19.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

19.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

19.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 20. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance (i) par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B, ou (ii) par les signatures conjointes ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

E. Surveillance de la société

Art. 21. Commissaire(s) aux comptes statutaire(s) - Réviseur(s) d'entreprises.

21.1 Si la Société compte plus que vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires, qui peuvent être des associés ou non.

21.2 L'assemblée générale des associés détermine le nombre de(s) commissaire(s) aux comptes statutaire(s), nomme celui-ci/ceux-ci et fixe la rémunération et la durée de son/leur mandat. Un ancien commissaire aux comptes ou un commissaire aux comptes sortant peut être réélu par l'assemblée générale des associés.

21.3 Tout commissaire aux comptes statutaire peut être démis de ses fonctions à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés.

21.4 Les commissaires aux comptes statutaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents de toutes les opérations de la Société.

21.5 Les commissaires aux comptes statutaires peuvent être assistés par un expert pour vérifier les livres et les comptes de la Société. Cet expert doit être approuvé par la Société.

21.6 Dans le cas où il existe plusieurs commissaires aux comptes statutaires, ceux-ci constituent un conseil des commissaires aux comptes, qui devra choisir un président parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui n'a pas à être ni associé, ni commissaire aux comptes. Les règles des présents statuts concernant la convocation et la

conduite des réunions du conseil de gérance s'appliquent à la convocation et à la conduite des réunions du conseil des commissaires aux comptes.

21.7 Dans l'hypothèse où la Société remplirait deux (2) des trois (3) critères stipulés dans le premier paragraphe de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés et sur la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, sur une période de temps prévue à l'article 36 de cette même loi, les commissaires aux comptes statutaires sont remplacés par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, choisis parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises, pour être nommés par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de son/leur mandat.

F. Exercice social - Bénéfices - Dividendes provisoires

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier juillet de chaque année et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 23. Bénéfices.

23.1 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, au moins cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

23.2 Les sommes allouées à la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé en question accepte cette affectation.

23.3 En cas de réduction de capital, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

23.4 Aux conditions et termes prévus par la loi et sur recommandation du conseil de gérance l'assemblée générale des associés décidera de la manière dont le reste des bénéfices annuels nets sera affecté, conformément à la loi et aux présents statuts.

Art. 24. Dividendes intérimaires - Prime d'émission.

24.1 Le conseil de gérance ou l'assemblée générale des associés pourra procéder à la distribution de dividendes intérimaires, sous réserve que (i) des comptes intérimaires ont été établis, démontrant suffisamment de fonds disponibles, (ii) le montant à distribuer n'excède pas la somme totale des bénéfices faites depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, plus tous les bénéfices reportés et sommes reçues de réserves disponibles à cette fin, moins des pertes reportées et toutes les sommes qui doivent être mises à la réserve conformément aux dispositions de la loi ou des statuts présents et (iii) le commissaire aux comptes de la Société, le cas échéant, a considéré dans son rapport au conseil de gérance, que les deux premières conditions ont été satisfaites.

24.2 La prime d'émission, le cas échéant, est librement distribuable aux associés par une résolution des associés/de l'associé ou des gérants/du gérant, sous réserve de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social et de la réserve légale.

G. Liquidation

Art. 25. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui décide de la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun.

H. Loi applicable

Art. 26. Loi applicable. Les présents statuts doivent être lus et interprétés selon le droit luxembourgeois, auquel ils sont soumis. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales."

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social de la Société commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 30 juin 2010.

2) Les bénéfices provisoires peuvent aussi être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par CAPITAL & INCOME TRUST S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400.-).

Assemblée générale des associés

Les associés constituants, représentant l'intégralité du capital social de la Société et considérant avoir été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés. Après avoir vérifié que l'assemblée est valablement constituée, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité par l'assemblée générale des associés.

1. Le nombre de membres au conseil de gérance a été fixé à cinq (5).

2. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de classe A de la Société:

a) M. John Baroll Brown, gérant, né à Ebbw Vale, Grande Bretagne, le 11 septembre 1951, ayant son adresse privée à Pembroke House, 1 Northshore Terrace, Ocean Club Estates, Paradise Island, New Providence, Nassau, Bahamas; et

b) M. Martin Roberts, gérant, né à Nottingham, Grande Bretagne, le 13 juin 1963, ayant son adresse privée à Widbrook House, Sutton Road, Cookham, Berkshire, SL6 9 RD, Grande Bretagne.

Les personnes suivantes ont été nommées gérants de classe B de la Société:

a) M. Maximilien Galowich, gérant, né à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg le 30 juillet 1965, ayant son adresse professionnelle à 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg;

b) M. Steve Kieffer, gérant, né à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg le 26 avril 1973, ayant son adresse professionnelle à 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand -Duché of Luxembourg; et

c) M. Jean-Paul Frank, gérant, né à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg le 12 novembre 1969, ayant son adresse professionnelle à 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

3. Le mandat des gérants se terminent à la date à laquelle l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas, décide de l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2009 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés/l'associé unique, selon le cas.

4. L'adresse du siège social de la Société est fixée au 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Kieffer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 janvier 2010. LAC/2010/792. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015042/709.

(100008835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Majainvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 112.293.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 09.12.2009 geht hervor, dass:

Der alleinige Geschäftsführer die Gesellschaft Family Trust Management Europe SA zurücktritt.

Als neuer alleiniger Geschäftsführer wird die Gesellschaft BCB & Partners SA, mit Sitz in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg, vertreten durch Herrn Johannes Magar, geboren am 14.07.1961 in Saarlouis (Deutschland), wohnhaft in Örenstrasse, 5, D-54290 Trier auf unbestimmte Dauer genannt.

Der Sitz der Gesellschaft wird von 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxemburg nach 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg verlegt.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Référence de publication: 2010016693/17.

(100010848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Standard S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 15.235.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue en date du 30.12.2009 que:

1. L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.
2. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.12.2009.

Pour la société

Signature

Le liquidateur

Référence de publication: 2010016694/18.

(100010965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

G.B.I. Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3750 Rumelange, 11, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 83.817.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 17 décembre 2009 que:

Les mandats des administrateurs,

- de la catégorie A: Monsieur François Mario Angelo IZZI, né le 29.01.1962 à Thionville (France), demeurant à F-54490 Xivry-Circourt, 18, rue Jules Ferry (nouvelle adresse) et Madame Madelaine Marguerite MIORI, née le 27.01.1969 à Thionville (France), demeurant à F-54490 Xivry-Circourt, 18, rue Jules Ferry (nouvelle adresse)

- de la catégorie B: Monsieur Sylvain Henri Jean Belligat, né le 20.08.1966 à Chamalières (France), demeurant à F-57570 Püttelange-les-Thionville, 115, rue Pasteur (nouvelle adresse)

sont reconduits pour une période de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Les mandats des administrateurs délégués Messieurs François Mario Angelo IZZI, né le 29.01.1962 à Thionville (France), demeurant à F-54490 Xivry-Circourt, 18, rue Jules Ferry (nouvelle adresse) et Monsieur Sylvain Henri Jean Belligat, né le 20.08.1966 à Chamalières (France), demeurant à F-57570 Püttelange-les-Thionville, 115, rue Pasteur (nouvelle adresse) sont reconduits pour une période de six ans. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Patrick MESKENS, est révoqué.

La société FIDU-CONCEPT SARL, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, est nommée nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Le siège social est transféré au 11, rue Michel Rodange, L-3750 Rumelange.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2010016695/28.

(100010835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Luxema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 139.700.

—
AUSZUG

Aus dem Protokoll der Gesellschafterversammlung vom 27.11.2009 geht hervor, dass:

Der alleinige Geschäftsführer die Gesellschaft Family Trust Management Europe SA zurücktritt.

Als neuer alleiniger Geschäftsführer wird die Gesellschaft BCB & Partners SA mit Sitz in 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, vertreten durch Herrn Johannes Magar, geboren am 14.07.1961 in Saarlouis (Deutschland), wohnhaft in Örenstrasse, 5, D-54290 Trier auf unbestimmte Dauer genannt.

Der Sitz der Gesellschaft wird von 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg nach 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg verlegt.

Für gleichlautenden Auszug
Unterschrift

Référence de publication: 2010016696/17.

(100010843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Tiara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 100.723.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du 15 janvier 2010 du Conseil d'Administration

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration que les Administrateurs ont décidé que le siège social de la société est fixé au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2010.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2010016697/15.

(100010939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Global-Pack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.659.

—
Par la présente, le domiciliataire dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège de la société GLOBAL-PACK Sàrl, société enregistrée au Registre du Commerce, Section de Luxembourg, n° B 115.659.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour extrait conforme
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010016698/13.

(100010991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Opalysimmo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 115.825.

—
Par la présente, le domiciliataire dénonce avec effet immédiat la domiciliation du siège de la société OPALYSIMMO Sàrl, société enregistrée au Registre du Commerce, Section de Luxembourg, n° B 115.825.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour extrait conforme
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2010016700/13.

(100010995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Quechua Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.760.

—
EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre la société Axiome Audit S.à.r.l. dont le siège social est situé au 10B, rue des Mérovingiens à L-8070 Bertrange et la société anonyme QUECHUA INVEST S.A. en vertu de laquelle la société QUECHUA INVEST S.A. avait fait élection de son siège social à l'adresse susmentionnée a été résiliée avec effet au 15 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 janvier 2010.

AXIOME AUDIT S.à.r.l.

Marco RIES

Référence de publication: 2010016702/15.

(100010293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

KBK Development, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 150.680.

—
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty nine December.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Mr. Timur KADUSHEV, private employee, born on 15 March 1977 in Moscow (Russia), residing at L-2343 Luxembourg, 151, rue des Pommiers;
- Ms. Olga BEGCHENKOVA, born on 2 August 1976 in Kiev (Ukraine), residing at L-2343 Luxembourg, 151, rue des Pommiers, hereby represented by Mr. Timur KADUSHEV, prenamed, by virtue of a proxy given on 29 December 2009;
- Mr. Vladimir KADUSHEV, director of companies, born on 4 May 1947 in Zhana-Semei (URSS), residing at 11/5 Rochdelskaya street, apartment 107, 123100 Moscow, Russia, hereby represented by Mr. Timur KADUSHEV, prenamed, by virtue of a proxy given on 7 December 2009.

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may, in particular, hold participations in companies active in the industry of oil, gas and mining. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "KBK Development".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the director ("gérant") or in case of plurality of directors, by a decision of the board of directors ("gérants").

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up share capital.

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by 100 (one hundred) shares. Each Share has a nominal value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-), each being fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ("société unipersonnelle") in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation.

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares.

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares.

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares.

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more directors. The director(s) ("gérants") need not to be shareholder(s).

If several directors ("gérants") have been appointed, they will constitute a board of directors. The director(s) ("gérant(s)") is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the director ("gérant") or, in case of plurality of directors ("gérants"), of the board of directors ("gérants").

7.3 - Representation and signatory power.

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the director(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound, in case of plurality of directors ("gérants"), by the joint signature of two directors ("gérants").

The director ("gérant"), or in case of plurality of directors ("gérants"), the board of directors ("gérants") may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The director, or in case of plurality of directors ("gérants"), the board of directors ("gérants") will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures.

The board of directors ("gérants") may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director ("gérant") and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors ("gérants") and of the shareholders.

The resolutions of the board of directors ("gérants") shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director ("gérant").

The board of directors ("gérants") can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors ("gérants") is present or represented at the meeting of the board of directors ("gérants").

Resolutions in writing approved and signed by all directors ("gérants") shall have the same effect as resolutions passed at the directors' ("gérants") meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all directors ("gérants") may participate in any meeting of the board of directors ("gérants") by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors ("gérants") taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of directors.

The director(s) ("gérant(s)") assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month June, at 10 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of directors ("gérants"), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Accounting year - Annual accounts.

11.1 - Accounting year.

The Company's accounting year starts on 1st January and ends on 31 December, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2010.

11.2 - Annual accounts.

Each year, the director ("gérant"), or in case of plurality of directors ("gérants"), the board of directors ("gérants") prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription

The Articles having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscribers	Number of shares	Subscribed amount (in EURO)	% of share capital	Paid-up capital
Mr. Vladimir KADUSHEV	38	4,750.-	38%	38%
Ms. Olga BEGCHENKOVA	38	4,750.-	38%	38%
Mr. Timur KADUSHEV	24	3,000.-	24%	24%
TOTAL	100	12,500.-	100%	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100 %) by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred euros.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following directors ("gérants"):
 - a) Mr. Vladimir KADUSHEV, director of companies, born on 4 May 1947 in Zhana-Semei (URSS), residing at 11/5 Rochdelskaya street, apartment 107, 123100 Moscow, Russia;
 - b) Mr. Timur KADUSHEV, private employee, born on 15 March 1977 in Moscow (Russia), residing at L-2343 Luxembourg, 151, rue des Pommiers;
 - c) Mr. Luc LELEUX, director of companies, born on 25 January 1967 in Aumetz (France), residing professionally at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling;
2. The registered office of the Company shall be established at L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing between parties.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Monsieur Timur KADUSHEV, employé privé, né le 15 mars 1977 à Moscou (Russie), demeurant à L-2343 Luxembourg, 151, rue des Pommiers;
- Madame Olga BEGCHENKOVA, née le 2 août 1976 à Kiev (Ukraine), demeurant à L-2343 Luxembourg, 151, rue des Pommiers, ici représentée par Monsieur Timur KADUSHEV, prénommé, en vertu d'une procuration du 29 décembre 2009;

- Monsieur Vladimir KADUSHEV, né le 4 mai 1947 à Zhana-Semei (URSS), demeurant au 11/5 Rochdelskaya street, appartement 107, 123100 Moscou, Russie, ici représenté par Monsieur Timur KADUSHEV, prénommé, en vertu d'une procuration du 7 décembre 2009.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisé avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut, en particulier, détenir des participations dans des sociétés actives dans les domaines de l'exploitation pétrolière, gazière et minière. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "KBK Development".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré.

Le capital social est fixé à douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts étant entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales.

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales.

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales.

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation.

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature.

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'Article 7.3 §2 ci-dessous.

La Société peut être engagée, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire qui ne doit pas être gérant et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que les résolutions prises aux réunions du conseil de gérance. Cette approbation peut se trouver sur un document ou sur plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à cette réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants.

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois de juin, à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne doit/doivent pas être associé. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.

11.1 - L'exercice social.

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2010.

11.2 - Les comptes annuels.

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire incluant une indication sur les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi.

Souscription

Les statuts ainsi établis, les parties qui ont comparu déclarent souscrire entièrement le capital comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en EURO)	% de capital social	Capital libéré
M. Vladimir KADUSHEV	38	4.750,-	38%	38%
Mme Olga BEGCHENKOVA	38	4.750,-	38%	38%
M. Timur KADUSHEV	24	3.000,-	24%	24%
TOTAL	100	12.500,-	100%	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cent euro (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ neuf cents euros.

Résolutions des/de (l')associé(s)

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- a) Monsieur Vladimir KADUSHEV, né le 4 mai 1947 à Zhana-Semei (URSS), demeurant au 11/5 Rochdelskaya street, appartement 107, 123100 Moscou, Russie;
- b) Monsieur Timur KADUSHEV, employé privé, né le 15 mars 1977 à Moscou (Russie), demeurant à L-2343 Luxembourg, 151, rue des Pommiers;
- c) M. Luc LELEUX, administrateur de sociétés, né le 25 janvier 1967 à Aumetz (France), demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling;

2. Le siège social de la Société est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Kadushev, C. Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2010. LAC/2010/1070. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): C. FRISING.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Référence de publication: 2010015044/388.

(100008677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

KPI Residential Property 19 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 116.325.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par les résolutions du 31 décembre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- que la clôture de la liquidation de la société KPI Residential Property 19 S.à.r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a été prononcée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;
- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires;
- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010016706/23.

(100010243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

KPI Retail Property 34 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 116.865.**CLÔTURE DE LIQUIDATION***Extrait*

Par les résolutions du 31 décembre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- que la clôture de la liquidation de la société KPI Retail Property 34 S.à.r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, a été prononcée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires;

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2010016707/23.

(100010244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

VProperties (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 139.164.*Extrait du Conseil
d'administration du 5 janvier 2010*

Le Conseil d'administration de la société VProperties (Luxembourg) S.A. a pris l'unanimité les décisions suivantes:

Première Décision:

Le Conseil d'administration décide de procéder au transfert du siège de la société «VProperties (Luxembourg) S.A.» du 29, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La décision a été prise à l'unanimité

Copie conforme à l'original

Référence de publication: 2010016708/15.

(100010218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Immobilière WAGNER & WAGNER S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 60.910.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société Immobilière Wagner & Wagner SA, établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 60.910 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 10 avril 2009

Résolutions:

L'assemblée accepte les reconductions des mandats des administrateurs de:

- M. Pierre Wagner, demeurant à L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume,

- Mme Jeanne Wagner, demeurant à L-1854 Luxembourg, 13, rue Aloyse Kayser,

- Mme Astrid Wagner, demeurant à L-2331 Luxembourg, 19, rue Albert Philippe

L'assemblée accepte la reconduction du mandat de l'administrateur-délégué, à savoir M. Pierre Wagner, demeurant à L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

Le mandat de commissaire aux comptes de la société Conseils Comptabilité Fiscalité S.A., anciennement Eliolux S.A., avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 55.997, est reconduit.

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2014.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon, à L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 10 avril 2009.

Pierre Wagner

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010016711/28.

(100010768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Polysuture A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 21 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010016716/10.

(100010375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

PJFF Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 32.499.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société PJFF FINANCE S.A., établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B 32.499 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 11 mai 2009

Résolutions:

L'assemblée accepte la reconduction du commissaire aux comptes, à savoir la société Conseils Comptabilité Fiscalité S.A., (anciennement ELIOLUX S.A.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 55.997, avec siège social à L-1853 Luxembourg, 24, rue Léon Kauffman, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-1140 Luxembourg, 93, route d'Arlon, à L-1651 Luxembourg, 59, avenue Guillaume.

Les résolutions ayant été adoptées à l'unanimité, la totalité du capital étant représentée.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Pierre Wagner

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010016712/21.

(100010769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Emalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 104, route de Stavelot.

R.C.S. Luxembourg B 102.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 21 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010016717/10.

(100010382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Voltaire Asset Management, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 137.115.

—
Extrait du Conseil de Gérance du 5 janvier 2010

Le Conseil de Gérance de la société «Voltaire Asset Management Sàrl» a pris l'unanimité les décisions suivantes:

Première Décision:

Le Conseil de Gérance décide de procéder au transfert du siège de la société «Voltaire Asset Management Sàrl» du 29, rue Alphonse Munchen, L-2172 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La décision a été prise à l'unanimité

Copie conforme à l'original

Référence de publication: 2010016713/14.

(100010785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

ICREM Holding A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 93.507.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 21 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010016718/10.

(100010384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

**Nocarlux S.A., Société Anonyme,
(anc. Arbo Asset Management S.A.).**

Siège social: L-9522 Wiltz, 21, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.182.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 6 janvier 2010.

Pour la société

Anja HOLTZ

Notaire

Référence de publication: 2010016719/14.

(100010538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Eden Debtco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 150.709.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Eden Debtco S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, represented by Me Nora Filali, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 21 December 2009 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Eden Debtco 2 S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Eden Debtco 2 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may make, purchase and invest in loans, securities and other financial assets.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes and preferred equity certificates or equivalent instruments) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) divided twelve thousand (12,000) shares with a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, any transfer of shares to a person or entity which is not already a shareholder of the Company at that time is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented, (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each last Thursday of May at 2 p.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Eden Debtco S.a r.l., it has subscribed and entirely paid up the twelve thousand (12,000) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand Pounds Sterling (GBP 12,000) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Geoffrey Henry	Director	41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	5 May 1972	Chenée (Belgium)
Sophie Laguesse	Licenciée en droit	2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg	3 April 1974	Liège (Belgium)

Class B Managers

Name	Title	Address	Date of birth	Place of birth
Isabelle Probstel	Finance Manager	Auf dem Kyberg 34, 82041 Deisenhofen, Germany	30 January 1969	Nancy (France)
Andrew Guille	Director	Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU	22 November 1959	Guernsey

The Company will be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2010.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le vingt-et-unième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Eden Debtco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, représentée par Me Nora Filali, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 21 décembre 2009 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Eden Debtco 2 S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Eden Debtco 2 S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut réaliser, acquérir et investir dans des prêts, titres ou tout autre actif financier.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des notes convertibles et des certificats d'actions préférentielles (preferred equity certificates) ou instruments équivalents) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille Livres Sterling (GBP 12.000) divisé en douze mille (12.000) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à une personne ou une entité qui n'est pas déjà un associé de la Société au moment dudit transfert est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir les gérants de la classe A et les gérants de la classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à rencontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière responsabilité des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière responsabilité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par

(x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au dernier jeudi du mois de mai à quatorze (14) heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Eden Debtco S.à r.l., celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille (12.000) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille Pounds Sterling (GBP 12.000) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de classe A

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Geoffrey Henry	Directeur	41, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg	5 mai 1972	Chenée (Belgique)
Sophie Laguesse	Licenciée en droit	2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg	3 avril 1974	Liège (Belgique)

Gérants de classe B

Nom	Titre	Adresse	Date de naissance	Lieu de naissance
Isabelle Probstel	Administrateur financier	Auf dem Kyberg 34, 82041 Deisenhofen, Allemagne	30 janvier 1969	Nancy (France)
Andrew Guille	Administrateur	Elishama, rue de la Fosse, St Saviour, Guernsey GY7 9SU	22 novembre 1959	Guernsey

La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N.FILALI - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 31 décembre 2009. Relation: LAC/2009/58054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le vingt janvier de l'an deux mille dix.

Référence de publication: 2010015032/420.

(100008992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Belltrend Menorah Arazim Management, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 122.457.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 21 décembre 2009

- La démission de M. Hille-Paul SCHUT de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- M. Alan BOTFIELD, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la Société a été transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010016703/18.

(100010225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Input Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.024.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 21 décembre 2009

- La démission de M. Hille-Paul SCHUT de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet immédiat.

- M. Alan BOTFIELD, né le 22 décembre 1970 à Stirling, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg est élu par l'associé unique en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée.

- Le siège social de la Société a été transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 janvier 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2010016704/18.

(100010206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 118.398.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par les résolutions du 24 décembre 2009, l'associé unique de la société a décidé:

- que la clôture de la liquidation de la société Babcock & Brown Retail Portfolio 6, S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été prononcée et que la société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg;

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires;

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2010016705/23.

(100010242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Société Nouvelle Ernzbach S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 1, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 103.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016720/10.

(100011042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

CoToon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.
R.C.S. Luxembourg B 137.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010016725/10.

(100011047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Bolder S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 150.143.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016737/10.

(100010237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Beneshare Xpress Logistics (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 111.838.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016738/10.

(100010239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Criali Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire, reçue par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

C. WERSANDT
Notaire

Référence de publication: 2010016739/13.

(100010264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Uxmal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 103.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016740/10.

(100010448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

KBC Life Fund Management, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 66.312.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016741/10.

(100010474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 62.149.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2010.

Référence de publication: 2010016743/10.

(100010465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2010.
